

Champigny le, 4 avril 2007

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Monsieur Gérard LARCHER
7 Square Max Hymans
75741 PARIS 15

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 3 avril 2007 (réf CAB/HB/NHB-D07004342) au sujet du décret relatif à la reconnaissance de la lourdeur du handicap.

Comme vos collaborateurs en ont été à maintes reprises, informés, ANDICAT ne propose pas de modifier le décret mais de faire un simple ajout à la circulaire d'application, à savoir la reconnaissance de la lourdeur du handicap et l'attribution d'une aide au poste maximale pour les personnes handicapées orientées ou sortants d'ESAT (le seul fait qu'elles soient orientées en ESAT prouve la lourdeur de leur handicap) or votre réponse est apaisante dans sa tonalité mais elle ne permet concrètement pas aux directeurs départementaux de l'emploi de prendre une décision dans le sens souhaité. Alors que le gouvernement fait à juste titre, de l'intégration, un objectif prioritaire, nous nous permettons d'insister pour, qu'au moins, une lettre soit adressée aux directeurs départementaux du travail afin de débloquer la situation et empêcher que plusieurs milliers de travailleurs handicapés perdent leur emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, ma considération très distinguée.

Gérard ZRIBI
Président d'ANDICAT